



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.134  
8 septembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme

Cinquante et unième session  
Genève, 1<sup>er</sup>-5 septembre 2008  
Points 3 et 5 de l'ordre du jour

**CONCLUSIONS CONCERTÉES<sup>1</sup>**

**1. Examen du plan de travail quadriennal pour la période 2008-2011**

(point 3 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,*

*Ayant examiné* le plan de travail quadriennal pour la période 2008-2011 publié sous la cote TD/B/WP/203, qui a été établi dans le cadre de l'application du paragraphe 221 de l'Accord d'Accra,

1. *Prend note* du plan de travail quadriennal, et *recommande* au secrétariat d'exécuter le programme de travail pour 2008-2009 conformément au plan révisé, et de tenir compte de ce plan dans le programme de travail pour 2010-2011;

---

<sup>1</sup> Adoptées à la séance plénière de clôture le 5 septembre 2008.

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'appliquer intégralement l'Accord d'Accra et de rendre compte régulièrement de sa mise en œuvre;

3. *Demande* au secrétariat d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail en fonction des indicateurs de résultats relatifs à la CNUCED (TD/B/WP/L.130) et de faire rapport à ce sujet au Groupe de travail;

4. *Encourage* le secrétariat à accroître les activités interdivisions dans le cadre de l'exécution du plan de travail, en tirant parti des compétences complémentaires de chaque division et des synergies que ce type de coopération dégage;

5. *Prie* le secrétariat, dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal, de revoir le fonctionnement des groupes spéciaux d'experts afin d'accroître leur efficacité, notamment en étudiant la possibilité d'organiser des réunions virtuelles, et de s'assurer qu'ils contribuent à la mise en œuvre intégrale de l'Accord d'Accra;

6. *Demande* au secrétariat de s'efforcer d'intégrer les questions transversales évoquées au paragraphe 173 de l'Accord d'Accra dans les travaux de toutes les divisions, et de veiller à ce que l'ensemble des activités exécutées dans les trois grands domaines de compétence de la CNUCED soient conformes aux dispositions de l'Accord d'Accra relatives au thème subsidiaire 4, en particulier aux paragraphes 171, 172, 174 et 178.

## **2. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra** (point 5 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail,*

*Ayant examiné* le «Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra» (TD/B/WP/207),

1. *Se félicite* des mesures adoptées jusqu'à présent pour mettre en œuvre l'Accord d'Accra, notamment le thème subsidiaire 4, en particulier grâce à la création du Groupe de pilotage de l'Accord d'Accra, et *encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce domaine et à tenir les États membres régulièrement informés des progrès accomplis.

Les consultations mensuelles du Président du Conseil du commerce et du développement pourraient s'y prêter;

2. *Souligne* la nécessité de mettre en œuvre l'Accord d'Accra, notamment le thème subsidiaire 4, de manière fidèle, complète et équilibrée;
3. *Souligne en outre* l'importance d'un partenariat entre tous les États membres, les entités compétentes du système des Nations Unies et le secrétariat dans le cadre des efforts visant à renforcer l'organisation;
4. *Insiste* sur l'importance d'élaborer une nouvelle stratégie de communication et *encourage* le secrétariat à tenir des consultations avec les États membres à ce sujet;
5. *Réitère* l'importance et la priorité que la CNUCED devrait accorder à l'assistance dont bénéficient les pays en vue d'intégrer le commerce dans leurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, selon que de besoin, et *prie* le secrétariat d'informer périodiquement les États membres des progrès accomplis dans ce domaine, en tenant compte de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;
6. *Encourage* la CNUCED à aider les coordonnateurs résidents des Nations Unies à identifier et développer les programmes de la CNUCED pour les pays où ils sont en poste et à les intégrer dans les activités de développement de l'Organisation des Nations Unies.
7. *Prie* le secrétariat de publier des additifs aux documents TD/B/WP/203 et TD/B/WP/207 illustrant comment tous les paragraphes manquants du plan de travail, ainsi que ceux du rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4, seront appliqués;
8. *Demande* au secrétariat d'informer les États membres des efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour attirer des contributions volontaires destinées à financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts, notamment dans le cadre de la campagne d'appel de fonds qui doit être lancée en septembre 2008.

-----